

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FONT-ROMEUE ODEILLO VIA
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN,

Le DIX-HUIT FEVRIER à 18h00,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : Vendredi 12 février 2021.

La séance n'était pas autorisée au public. La retransmission des débats en direct a pu être suivie par le public, le lien internet pour la diffusion en live de ce conseil municipal était le suivant : <https://www.facebook.com/CommuneFontRomeu>.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme OMAHSAN Faëza

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Ayant pris part aux délibérations : 17

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARTIGUES Inès – M. BOSSELUT Rodople - M. DÉMELIN Jean-Louis – Mme DELIAS Christine - M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain – Mme NOLIN Claire - Mme OMAHSAN Faëza – M. PEREZ Julien - Mme PIERA Martine –M. RIFF Michel

ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme LARROZE Rachel – M. LATUTE Jean-Michel - M. PONSA Serge

ABSENTE :

Mme NGUYEN Liliane

AVAIENT PROCURATION :

Mme LE TOAN BARES PhongLan de Mme LARROZE Rachel

Mme PIERA Martine de M. LATUTE Jean-Michel

DEL-2021-014- ADHESION À L'ASSOCIATION CHEMIN FAISANT

Monsieur le Maire DONNE LECTURE du courrier de CHEMIN FAISANT en date du 04/02/2021 sollicitant un soutien financier, d'un minimum de 100€, auprès de la commune afin de concrétiser tous ses projets et notamment ceux auprès des seniors.

Il RAPPELLE que depuis 18 ans, l'association Chemin Faisant œuvre pour les habitants du territoire des Hauts Cantons des Pyrénées-Orientales afin d'améliorer leur qualité de vie et leur mieux-être aux travers d'actions individuelles et collectives de prévention santé et de lien social.

Il propose d'adhérer à l'association CHEMIN FAISANT et de débattre sur un prochain conseil municipal de la demande de subvention sachant qu'une procédure relative à ces demandes va être mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'adhérer à l'association CHEMIN FAISANT
- DECIDE de débattre de la demande de subvention sur un prochain conseil municipal.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Font-Romeu Odeillo Via,
le 19 février 2021

Le Maire,
Alain LUNEAU

